

PROCÈS VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE du 24 AOUT 2024

A Sainte Foy (85)

PRESENTES : 11 communes représentées par le Maire, un délégué ou un responsable d'association adhérente ou un adhérent à titre individuel

- SAINTE FOY DE PEYROLIERES (31)
- SAINTE FOY LA GRANDE (33)
- SAINTE FOY (40)
- SAINTE FOY L'ARGENTIÈRE (69)
- SAINTE FOY LÈS LYON (69)
- SAINTE FOY (71)
- SAINTE FOY-TARENTEISE (73)
- SAINTE-FOY (85)
- SAINTE FOY (76)
- SAINTE FOY DE LONGAS (24)
- CONQUES EN ROUERQUE

ABSENTES : 7 communes

- PORT SAINT FOY ET PONCHAPT (24)
- SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE (31)
- SAINTE FOI (09)
- SAINTE FOY DE MONTGOMMERY (VAL DE VIE)
- SAINTE FOY DE BELVES (24)
- SAINTE FOY LA LONGUE (33)
- SAINTE FOY SAINT SULPICE (42)
-

Membres du bureau présents :

Didier PAULIAT – Jean-Pierre FUSARI – Laure GAZEAU – Christian VERNAY – Philippe VERNAY
- Serge ARGELES – Catherine DRIOT – Odile FUSARI - Annick THALLER - Rémi BAROTIN -
Francis DARRIBERE - François VIVES – Thierry LASCAUX – Thierry DARRIMAJOU

Le Président Didier Pauliat souhaite la bienvenue à cette assemblée générale. Il tient tout d'abord à remercier Sainte Foy en Vendée pour leur accueil et l'organisation des Fidésiades 2024.

Didier tient à rappeler que l'AG est un moment formel obligatoire comme pour toutes les associations, où l'on présente les bilans d'activité et financier mais c'est surtout l'occasion

d'échanger sur le devenir de l'association et de son rôle. Ce point est d'autant plus important que l'ensemble des membres sont éparpillés sur tout le territoire français.

Il rappelle formellement que seuls les membres à jour de leurs cotisations pourront participer aux votes formels.

Il rappelle que l'association est composée d'un bureau de 14 membres, d'un conseil d'administration dans lequel les maires sont membres de fait ainsi que les présidents des associations locales.

BILAN D'ACTIVITE depuis la dernière AG à Sainte Foy Lès Lyon présenté par le Président : :

Aussi, au cours de cette année le bureau a travaillé sur différents sujets. Il rappelle que les membres du bureau ont l'habitude de se réunir en visio tous les 2 mois environ.

Il y a été régulièrement évoqué la préparation des Fidésiades en Vendée.

Les Fidésiades ayant lieu en Vendée, Laure a pu récupérer les adresses mails des fidésiens, foyens et santaférains pour pouvoir communiquer le plus largement possible.

Ces adresses permettent notamment de diffuser le bulletin d'information.

Didier remercie Catherine DRIOT pour son travail de relance et de la mise en page du télégraphe. Il remercie également tous les bénévoles qui ont participé à l'élaboration des articles.

A ce sujet ; Monsieur GUILLARME fait remonter qu'il est dommage de ne pas l'imprimer pour l'expédier par courrier. Lors de la dernière AG de 2023, il avait été décidé de ne l'envoyer que par mail, ce qui diminuait les coûts (timbres et impression). Les communes font en général le relais pour imprimer des exemplaires à ceux qui le souhaitent. La diffusion par Mail semble convenir au plus grand nombre des personnes présentes à l'AG.

Le CA s'est quant à lui réuni en présentiel à Sainte-Foy en Vendée le 27 avril. Didier remercie le super accueil.

BILAN FINANCIER présenté par Philippe VERNAY trésorier de l'association

Tout d'abord, Didier tient à rappeler, avant de laisser la parole à Philippe, que le bureau a décidé de la mise en place d'une comptabilité à l'année civile pour plus de clarté pour les adhérents et notamment pour les communes.

Philippe présente donc un compte de résultat du 01/01/2024 au 31/07/2024 avec un solde positif de 2206.46€ (voir pièce jointe)

Il fait savoir qu'il y a 11 communes, 5 associations et 31 personnes qui ont versé leur cotisation à ce jour.

A ce sujet des membres de l'association des Amis de Sainte-Foy (Sainte-Foy Lès Lyon) ont fait savoir qu'il est difficile de demander à leurs adhérents de cotiser pour les Sainte-Foy de France car ils paient déjà pour leur propre association. C'est une remarque qui revient tous les ans.

Le bilan moral et le bilan financier sont approuvés à l'unanimité.

LES PROJETS EN COURS :

1)Commission histoire et patrimoine :

Bernard Mabilie nous fait savoir qu'il est à la recherche de personnes qui souhaiteraient le rejoindre dans cette commission pour partager ses documents mais aussi toutes ses recherches.

Contact Bernard Mabilie: bmabilie922@gmail.com

2)Mise à jour du livre de recettes :

Il s'agit de compléter le livre de recette réalisé, il y a quelques années par sainte Foy les Lyon. L'idée est de faire remonter les recettes typiques de chaque région

Par la suite, une diffusion sera effectuée soit par mail ou par papier.

3)Liste des artisans et créateurs de nos communes :

L'idée est de disposer d'une liste sur le site Internet de l'association des Sainte-Foy de France, des artisans et créateurs des Sainte Foy.

Faire remonter les listes avec les coordonnées et l'accord de chaque créateur ou artisan de chaque commune.

Organisation des Fidésiables 2025

Le choix de la commune pour organiser les Fidésiables n'est pas prédéfini à l'avance, on essaye en général d'avoir une visibilité d'un an ou deux ; mais malheureusement aucune commune n'est prête à organiser le rassemblement pour 2025. Le bureau souhaitait déjà depuis plusieurs années organiser les Fidésiables à Conques, commune où se trouve les reliques de la Sainte Foy c'est donc, que tout naturellement, le bureau par l'intermédiaire de François Vives a contacté le maire de Conques en Rouergue Davy LAGRANGE.

Intervention de Davy LAGRANGE :

Il nous présente Conques en Rouergue et fait savoir qu'il est très heureux de recevoir le rassemblement au sein de sa commune.

Ces Fidésiables à Conques ne seront pas un pèlerinage religieux, mais bien l'occasion de faire découvrir à un bon nombre de fidésiables, l'origine historique de leur commune que beaucoup ignorent.

Fidésiales 2026 – 2027

Il va falloir déjà travailler pour trouver le lieu des fidésiales de 2026 voire 2027.

QUESTIONS DIVERSES :

Après des échanges avec Michel GUILLARME et l'ensemble des membres du bureau, il a été décidé de mettre à l'honneur des personnes qui ont œuvrées pour l'association des Sainte-Foy de France.

Pour cette année, il a été choisi d'honorer 4 personnes pour leur travail sans relâche pendant des années pour la réussite de l'association.

Didier Pauliat Président actuel, propose que Michel Guillaume, Joël Creton, Michel Maumont et Didier Landry soient nommés membres d'honneur de l'association conformément aux statuts. A la demande de l'assemblée, Monsieur Maurice Bellon, décédé, a également été nommé membre d'honneur de l'association.

Fin de la séance à 19 h.

Fait à Sainte-Foy en Vendée, Le 24 août 2024

LAURE GAZEAU/ Secrétaire